

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 43 (1972)

Heft: 6

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

grande banque commerciale avaient évolué. M. Simon Kohler mit en évidence le rôle social et le caractère d'instrument de fécondation économique de la banque. Enfin, M. Hervé Boillat, président de la section Birse de l'Union cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, présenta une intéressante analyse de l'économie du Jura.

A son tour, l'ADIJ présente ses félicitations et ses vœux de prospérité à la Société de Banque Suisse, créée à Bâle en 1872 par un groupe de six banquiers privés.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Nouveau barème des cotisations de l'ADIJ à partir du 1^{er} janvier 1973

Communes : 10 ct. par tête de population sur la base du dernier recensement fédéral, mais au moins 30 fr.

Sociétés et entreprises : de 50 à 300 fr. Les paroisses et les bourgeoisies sont assimilées aux sociétés.

Membres individuels : de 20 à 50 fr.

L'abonnement du bulletin est compris dans la cotisation.

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Un indicateur conjoncturel : le mouvement des comptes de chèques postaux. — Les mouvements enregistrés sur les comptes de chèques postaux reflètent dans une certaine mesure l'évolution de la demande des biens et des services ; ils ont donc une signification conjoncturelle. Au premier trimestre 1972, ils ont porté sur 151,38 milliards de francs, chiffre de 20,16 milliards de francs ou de 14,8 % supérieur à celui de la période correspondante de 1971. Certes, près de la moitié de cette majoration est imputable au renchérissement. Mais en valeur réelle, le taux d'augmentation atteint néanmoins 7,7 %. Il est sensiblement supérieur à celui qui avait été enregistré en 1971 (7,3 %).

Assurance : prestations garanties. — Les sociétés suisses d'assurance sur la vie sont tenues par la loi de garantir les engagements découlant de leur portefeuille suisse d'assurance sur la vie par un fonds dénommé fonds de sûreté. Selon les indications du dernier rapport du Bureau fédéral des assurances, le total des actifs engagés dans les fonds de sûreté se montait en 1971 à une valeur globale de 13,6 milliards de francs, alors qu'elle avait atteint en 1970 12,5 milliards de francs. La plus grande partie des fonds de sûreté est constituée par des titres de gage immobiliers (46,5 %). Les immeubles et sociétés immobilières y participent pour 20,7 %, les obligations et lettres de gage pour 18,3 %, les prêts à des corporations pour 8 % et les autres sûretés pour 6,5 %.